



Droits et renseignements sur succession

Par **benj005**, le **26/03/2008 à 10:55**

Bonjour , rnrnMa copine à appris que son père qu'elle n'a pas connu mais qu'il a reconnu est décédé , ma question est de savoir quel sont ses droits vu qu'apparemment c'est son seul enfant et de savoir comment faire pour rechercher le notaire a qui s'adresser vu que le décès date du 31/12/06 et que je cois il ya une date de 2 ans pour se manifester . Est ce qu'à partir du moment ou quelqu'un décède,il y a forcément un dossier chez un notaire ? A quel organisme s'adresser ? Est ce qu'elle peut héritée de ses dètes,si dètes il y a ? Merci .

Par **Visiteur**, le **26/03/2008 à 20:48**

Bonsoir,rnJe pense qu'il faut aller voir un notaire avec tous les justificatifs d'état-civil, il entreprendra la recherche du notaire chez lequel s'est ouverte la succession.rnrnCordialement,

Par **benj005**, le **27/03/2008 à 07:38**

merci